



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°35-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1
Intéressés	11

DELIBERATION

portant désignation des représentants de la province Sud dans divers organismes extérieurs

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n°43-2009/APS du 27 mai 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°47-2009/APS du 6 août 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°68-2009/APS du 26 novembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°75-2009/APS du 29 décembre 2009 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°15-2010/APS du 25 mars 2010 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs ;

Vu la délibération n°28-2010/APS du 22 juillet 2010 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 12 AOÛT 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : La représentation de la province au sein des organismes et comités, mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est complétée comme suit :

SECTEUR DES ÉQUIPEMENTS PUBLIQUES, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Au comité syndical du syndicat mixte des transports urbains du grand Nouméa (SMTU) :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Gil Brial	Madame Nicole Andrea-Song
Monsieur Pascal Vittori	Monsieur Alésio Saliga
Monsieur Sylvain Pabouty	Monsieur Roch Wamytan

ARTICLE 2 : La représentation de la province au sein des organismes et comités, mentionnés par la délibération du 27 mai 2009 susvisée et énumérés ci-après, est modifiée comme suit :

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (TOURISME)

Au conseil d'administration de Promo-Sud :

Monsieur Silipeleto Muliakaaka remplace le secrétaire général de la province Sud en tant qu'administrateur au sein dudit conseil.

SECTEUR DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au conseil d'administration du fonds social de l'habitat (FSH) :

Madame Henriette Wahuzue-Falelavaki remplace madame Dominique Daly.

SECTEUR DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

Au conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé Albert BOUSQUET (CHS) :

Madame Dominique Daly remplace monsieur Silipeleto Muliakaaka.

SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Au conseil d'administration du collège de Païta :

Monsieur Jean-Luc Régent remplace monsieur Alain Lazare.

ARTICLE 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée aux intéressés et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le premier vice-président

Eric Gay